

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2010

- : - : - : - : - : -

Étaient présents : Alain MÉTRAL maire
Jean-Yves LEMÉTAYER, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID,
Jean-Claude LEPAON, Michel MADORÉ, Annick LAMAZURE,
Alain SEVÈQUE Adjoints.

Jean-Marie BARRÉ, Thierry BILLORÉ, Michel BLOT, Michèle
DEBONO, Christian DELANOË, Colette LECOT, Paulette
LEMARIGNER, Françoise LUAST, Josiane MARAIS, Jean-
Pierre RUAULT, Françoise BLANCHET, Claude DUGUEY,
Fabienne PICAN, André SIMON, Michel CHAIGNON,
Jacqueline CORBEAU, Daniel DEPINCÉ, Jean-Michel HEC,
Conseillères et Conseillers Municipaux.

Était absente excusée : (Yolanda TESNIERE (procuration à
Jean-Yves LEMÉTAYER).

Secrétaire de séance : Françoise LUAST
Assistée de Philippe POMMIER, technicien territorial

Date de convocation : 18 février 2010

Date d'affichage : 04 mars 2010

I. Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 JANVIER 2010.

Monsieur SIMON réitère sa demande concernant la question posée par Monsieur DELANOË au sujet de l'école de musique, lors de la séance du 17 décembre.

Madame DAVID rappelle que le communiqué rédigé avec Monsieur PARIS a bien été transmis à la presse. Toutefois, il n'a pas été diffusé. La communication prendra la forme d'une conférence de presse commune.

Monsieur DEPINCÉ souhaite que l'information sur l'école de musique soit complétée dans le compte rendu.

Monsieur MÉTRAL confirme les points suivants :

Le rapprochement des écoles de musique d'Agneaux et de Saint-Lô et de l'association « musique en pays Saint-Lois » sera un « mariage de raison » mais pas sous la contrainte.

L'école de musique ne sera pas déménagée à Saint-Lô. Par contre, pour des raisons de nuisances sonores, certains pupitres pourront être transférés à l'école municipale de Musique de Saint-Lô.

L'assemblée municipale adopte le compte rendu de la séance du 28 janvier 2010 **à l'unanimité**.

II. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES.

Monsieur MÉTRAL rappelle le cadre de présentation des orientations budgétaires et donne la parole à Monsieur BARRÉ.

Monsieur BARRÉ dresse le bilan de l'année 2009 et dévoile les grandes lignes de la politique budgétaire pour 2010. Il souligne la nécessité de contenir les dépenses de fonctionnement et de limiter les dépenses d'investissement.

Monsieur SIMON observe que les taux d'impositions sont stables et exprime sa satisfaction.

Monsieur CHAIGNON remarque : « *ce document ressemble enfin à un document d'orientations budgétaire ; tout juste peut on regretter un manque de précisions sur les charges. Ces orientations sont sages et s'appuient sur un constat que l'on partage. L'endettement dû aux investissements importants que nous avons souvent voté doit effectivement être réduit* ».

Il ajoute : « *une réflexion doit être engagée pour chaque nouvel investissement et notamment sur la*

pertinence du territoire porteur du projet car l'endettement de la commune ne lui permettra peut être plus de répondre aux besoins de sa population. Nous pouvons également réfléchir aux possibilités de faire des économies. Nous nous félicitons également du maintien des taux d'imposition ».

Monsieur MÉTRAL précise : *« les investissements inscrits dans les orientations correspondent à des besoins communaux. Concernant la recherche d'économie ; nous y travaillons au quotidien ».*

Monsieur SIMON demande si la municipalité souhaite proposer l'application de la taxe locale sur la publicité extérieure à Agneaux comme cela a été fait à Saint-Lô. Il ajoute : *« la recette pourrait être importante ».*

Monsieur MÉTRAL répond : *« nous étudions cette possibilité mais nous devons être conscient que la recette pour la commune est une dépense pour l'entreprise avec le risque de voir le consommateur payer in fine. Pour l'instant, nous avons rencontré les représentants des commerçants et des entreprises. Le dossier est toujours à l'étude. »*

N'ayant plus de questions sur le sujet, Mr MÉTRAL clôt le débat.

III. CRÉATION D'UN CENTRE DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE.

Monsieur DUGUEY regrette l'absence de dossier et de compte rendu des démarches déjà engagées. Il aurait souhaité une réflexion commune et la création d'une commission spécifiquement constituée pour ce dossier.

Il estime que la localisation géographique est en contradiction avec le développement d'Agneaux qui se situe à l'ouest. Cette localisation lui semble plus intéressante pour l'agglomération que pour les responsables locaux.

Il ajoute *« la commune va avancer de l'argent pour pré financer un projet sans avoir d'engagements. »*

Monsieur DEPINCÉ déplore l'absence de dossier ; il craint que le projet se limite à un « empilement » de praticiens. Il souhaite que soit intégrée la notion de promotion de la santé.

Monsieur LEMÉTAYER souligne, pour répondre à cette inquiétude, l'importance de l'intervention de MSA Services Côte Normande pour tenir ce rôle de « ciment fédérateur » dans ce dossier.

Monsieur MÉTRAL rappelle aux groupes d'opposition que la question du projet de création d'un Centre de Santé a été posée au dernier conseil Municipal.

Il réaffirme : *« nous avons souhaité répondre à une sollicitation. Le groupe majoritaire propose ce projet et la discussion se tient entre le Maire, ses adjoints et les corps médicaux.*

Le docteur PAING a écrit au conseil de l'ordre pour s'inquiéter de la création d'une Maison Médicale. Or c'est précisément son départ qui nécessite d'anticiper une future pénurie de médecins.

Quant à l'emplacement retenu, il est idéal pour permettre une bonne fréquentation des agnelais mais aussi des Saint-Lois. »

Monsieur CHAIGNON : *« Monsieur le Maire, notre attitude est favorable mais nous n'avons pas tous les éléments pour délibérer ».*

Monsieur MÉTRAL : *« Aujourd'hui, il faut bien inscrire le financement de l'étude dans le cadre du financement du projet ; Il ne peut en être autrement. La commune sera Maître d'ouvrage car les professionnels ne sont pas intéressés par un investissement. »*

Monsieur CHAIGNON : *« Nous sommes d'accord sur le projet et sur le principe de fonctionnement ; mais nous manquons d'indications ».*

Monsieur MÉTRAL : *« nous pourrons donner le coût de la construction lorsque l'on aura des précisions sur le nombre de praticiens. »*

Madame PICAN demande si les praticiens intéressés sont nouveaux ou si ce sont des agnelais déjà installés.

Monsieur MÉTRAL : *« actuellement ce sont majoritairement des praticiens agnelais mais des nouveaux pourront aussi s'y installer »*

Monsieur SIMON fait remarquer que le montant de l'investissement doit intégrer la valeur du terrain communal.

Monsieur MÉTRAL confirme la prise en compte du coût du terrain pour lequel une estimation a été demandée au service des domaines.

Monsieur DEPINCÉ demande : *« l'ouverture est prévue quand ? »*

Monsieur MÉTRAL : *« au mieux en 2011. Pour l'instant, les échanges vont se poursuivre entre les adjoints et les professionnels. Les comptes rendus de ces échanges vous seront communiqués. »*

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** :

- de créer un Centre de Santé sur les parties de parcelles communales libres d'occupation cadastrées AC378 et AC408 situées rue de l'Oratoire à Agneaux,
- de financer l'investissement immobilier du projet avec un remboursement à charge des occupants sous la forme d'un loyer,
- de solliciter l'intervention de MSA Services Côtes Normandes pour accompagner la collectivité dans ce dossier,
- de lancer un appel à candidature pour le choix de la maîtrise d'œuvre,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour démarrer les études de cette opération, soit 50 000€ en 2010.

IV. CRÉATION D'UNE VOIE D'ACCÈS AU CRÉMATORIUM.

Monsieur DUGUEY regrette que les places de parking prévues sur le plan joint ne soient pas

à la charge du délégataire.

Monsieur CHAIGNON s'interroge sur leur utilité.

Monsieur MÉTRAL précise que le plan présenté n'est pas définitif. Quelques places de parking en dehors de l'enceinte du crématorium sont indispensables ; il faudra également prévoir un retournement pour les véhicules; on peut envisager une desserte par les minibus d'OCCITOLA.

À l'unanimité, L'assemblée municipale décide :

- d'approuver le projet de création d'une voie d'accès (voirie et réseaux) au crématorium sur la parcelle cadastrée AP153,
- de prendre à sa charge le coût de l'opération,
- d'inscrire au budget 2010 les crédits nécessaires à la réalisation de la première phase des travaux, estimée à 30 000€,
- de solliciter une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement pour ce projet,

V. FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE : PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNÉE 2010.

Monsieur CHAIGNON souhaiterait avoir des précisions sur la répartition des dépenses.

Monsieur MÉTRAL propose de recueillir ces informations auprès du département et de les joindre au compte rendu du conseil.

La participation est fixée à **0,23 €** par habitant soit $0,23 \text{ €} \times 4\,647 \text{ habitants} = \mathbf{1\,068.81 \text{ €}}$
L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** de participer au Fonds Départemental d'Aide au Jeunes en Difficulté pour un montant de **1 068.81 €**.

VI. FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT : PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNÉE 2010.

Les précisions sur la répartition des dépenses seront également jointes au compte rendu.

La participation est fixée à **0,70 €** par habitant soit $0.70 \text{ €} \times 4\,647 \text{ habitants} = \mathbf{3\,252.90 \text{ €}}$
L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** de participer au Fonds de Solidarité pour le logement pour un montant de **3 252.90 €**

VII. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DÉPENSES ENGAGÉES PAR L'INSTITUT SAINT-LÔ POUR UN PROJET DE CRÉATION MUSICALE ET UN PROJET CIRQUE.

Monsieur MÉTRAL rappelle que le dossier avait été retiré de l'ordre du jour du dernier Conseil Municipal.

Depuis, la commission des affaires scolaire a donné un avis favorable lors de sa réunion du 03 février.

L'assemblée municipale décide **à l'unanimité**, d'octroyer à l'Institut Saint-Lô :

- **295.00 €** pour un projet musique en vue de créer un spectacle au mois de juin 2010,
- **349.80 €** pour un projet d'une semaine cirque pour les classes de CP – CE1 du 7 au 13 juin 2010.

VIII. SIGNATURE AVEC LA CAF DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AU 1^{er} JANVIER 2010.

Monsieur MÉTRAL demande à l'assemblée d'ajouter cette question à l'ordre du jour.

Dans le cadre de sa politique nationale, la CAF a décidé d'harmoniser ses contrats de partenariat avec les collectivités. Aussi elle propose de signer de nouvelles conventions pour 3 ans.

L'assemblée municipale décide **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à signer, avec la CAF, les conventions d'objectifs et de financement pour la prestation de service unique « Accueil des 0-4 ans » et la prestation de service « Accueil de Loisirs ».

IX. COMMUNICATION :

- En raison des élections régionales, le Conseil Municipal du 25 mars sera reporté au 01 avril.
- Le Conseil Municipal du 1er juillet sera avancé au 24 juin.
- La commission des sports se tiendra le 09 mars, la commission des affaires culturelles le 10 mars et la commission des finances le 16 mars

X. QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur CHAIGNON rapporte la demande d'extension du réseau d'eaux usées exprimée par des riverains du chemin du Bosq.

Monsieur MÉTRAL précise qu'une enquête sur les réseaux est actuellement en cours mais qu'aucune extension n'est prévue dans le chemin du Bosq.

Monsieur DUGUEY note : « il semblerait que les écoles fusionnent. Il y aura-t-il un ou deux conseils d'école ? »

Monsieur MÉTRAL confirme la fusion administrative de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Il ajoute : « *il y aura un directeur commun mais les deux sites restent, nous ne savons pas aujourd'hui si les deux conseils d'école subsisteront.* »

Monsieur MÉTRAL lève la séance à 22h00.

Le Maire,

A. MÉTRAL